

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mardi 10 septembre 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

Le Président de la République s'est incliné devant la mémoire des victimes du naufrage le dimanche 8 septembre 2024 d'une pirogue au large de Mbour et de l'accident de la route survenu le lundi 9 septembre 2024 dans la commune de Ndangalma dans le département de Bambey. Il a présenté les condoléances de la Nation aux familles éplorées et a souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Evoquant la célébration prochaine du Maouloud, le Chef de l'Etat a adressé ses meilleurs vœux à la Oumma islamique notamment à la communauté musulmane du Sénégal. Il a rappelé au Gouvernement la nécessité de prendre toutes les dispositions sécuritaires, sanitaires et logistiques adéquates au regard de l'importance de cet évènement marqué par l'afflux de nombreux fidèles vers les cités religieuses.

Le Président de la République a réitéré l'engagement de l'Etat à ne ménager aucun effort pour asseoir le respect du culte et perpétuer la mémoire de nos mémorables guides religieux qui ont fortement contribué à la consolidation de l'unité nationale, à l'intégration africaine et au rayonnement international du Sénégal.

Le Chef de l'Etat a informé qu'il se rendra, à l'occasion de la célébration du Maouloud, respectivement à Kaolack, Tivaouane, Thiénaba, Thiès et Ndiassane pour des visites de courtoisie aux Khalifs généraux et Chefs religieux dans ces localités.

Abordant la question du principe de la continuité de l'Etat et du fonctionnement régulier des pouvoirs publics, le Président de la République, garant du fonctionnement régulier des institutions, a mis l'accent sur les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. L'article 55 de la Constitution stipule : « le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et devant l'Assemblée nationale dans les conditions prévues par les articles 85 et 86 de la Constitution ». Voilà pourquoi il attache du prix au respect des prérogatives constitutionnelles, des compétences et missions de chaque institution de la République. Car la bonne qualité des rapports entre les institutions détermine fondamentalement la stabilité politique et institutionnelle du pays ainsi que la mise en œuvre optimale des politiques et programmes publics indispensables au bien-être de nos populations.

Par conséquent, le Président de la République a fait valoir l'impératif de consolider, en permanence, un pouvoir exécutif préventif et responsable et d'assurer, en toute circonstance, la continuité de l'Etat. A cet égard, il a invité le Gouvernement à poursuivre sans relâche la préparation et l'exécution de son programme politique, économique, législatif et budgétaire afin de mieux répondre aux urgences sociales ainsi qu'aux aspirations et préoccupations légitimes des populations. Il s'agit aussi et surtout de préparer l'avenir face notamment aux

défis de sécurité, de l'emploi, de la jeunesse, de l'assainissement de nos finances publiques et de l'exploitation souveraine et transparente de nos ressources pétrolières et gazières.

Parlant du renforcement permanent des compétences des corps de contrôle et de l'ancrage d'un Gouvernement de résultats, le Chef de l'Etat a dit accorder une priorité soutenue à l'utilisation optimale des ressources nationales, à la préservation du patrimoine public et à l'importance de l'ancrage d'une culture systématique de contrôle de gestion, de reddition des comptes et de lutte contre la fraude et la corruption. Dans cette dynamique, il a engagé le processus d'élargissement et de renforcement des compétences des organes et corps de contrôle en matière d'audit et de contrôle des comptes publics, dans un esprit de consolidation des efforts de transparence de la gouvernance publique, mais surtout, de promotion d'un Gouvernement de résultats.

Par ailleurs, le Président de la République est largement revenu sur l'appropriation nationale du concept innovant « Sétal Sunu Reew » et de consolidation d'une gouvernance d'écoute et de proximité. Il a salué le succès national de la 4^{ème} édition de l'initiative présidentiel « Sétal Sunu Reew » qui révèle la pertinence du concept mis en valeur par la mobilisation citoyenne de toutes les forces vives de la Nation. Il s'est réjoui de la territorialisation progressive des activités nationales de cette initiative et a félicité le Premier Ministre pour le bon déroulement de son déplacement dans la région de Matam, territoire au potentiel naturel et minier exceptionnel, dont la valorisation industrielle rapide, demeure une priorité. Dans ce même chapitre, il a indiqué au Premier Ministre l'urgence d'amorcer la configuration technique et la mise en place consensuelle et inclusive des Pôles-Territoires indiqués dans le PROJET.

L'emploi des jeunes constitue une forte demande sociale. C'est l'un des points clés du « rebasing social » annoncé depuis la formation du Gouvernement. Ainsi, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre d'accélérer avec les Ministres et acteurs publics et privés concernés, la mise en œuvre de la nouvelle politique de promotion de « l'employabilité et de l'emploi des jeunes », thème de la 4^{ème} Conférence sociale en perspective.

Enfin, le Président de la République a fait le compte rendu de sa visite d'Etat en République populaire de Chine et de sa participation au 4^{ème} Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC) du 02 au 08 septembre 2024.

Le Premier Ministre a d'abord adressé à Monsieur le Président de la République, au nom du Gouvernement, ses félicitations pour les résultats fructueux de sa visite d'Etat en République populaire de Chine et de sa co-présidence de la réunion du FOCAC 2024.

Abordant le premier thème de sa communication, le Premier Ministre a attiré l'attention du Ministre de la Santé et de l'Action sociale sur la vigilance renforcée à exercer en matière de surveillance épidémiologique concernant la variole du singe ou Mpox, dans le contexte de mobilité transfrontalière accrue des personnes vers le Sénégal à l'occasion de la célébration du Maouloud.

Le Premier Ministre a ensuite évoqué la préparation des deux prochains Conseils interministériels, consacrés respectivement à la rentrée scolaire 2024-2025 ainsi qu'au retour et à l'insertion des déplacés de Casamance.

Concernant la rentrée scolaire, il a demandé au Ministre de l'éducation nationale de veiller au caractère inclusif de la réunion préparatoire et à la qualité des recommandations qui en ressortiront. En particulier, l'accent devra être mis sur la disponibilité des salles de classe sur l'ensemble du territoire national et la mobilisation de la logistique y afférente, en relation avec le Ministre chargé des finances.

S'agissant du retour et de l'insertion des déplacés de Casamance, le Premier Ministre a invité les Ministres concernés à identifier de manière exhaustive, à l'issue de la réunion préparatoire du Conseil interministériel, les actions à mettre en œuvre dans l'immédiat puis à court et moyen termes, en vue de l'amélioration des conditions socio-économiques des déplacés de retour au niveau des différentes localités ainsi que des conditions sécuritaires et de mobilité.

Le Premier Ministre a ensuite évoqué l'évaluation des mesures de baisse des prix des denrées de première nécessité prises en juin 2024, conformément à l'engagement du Gouvernement d'y procéder tous les trois mois. À cet égard, il a demandé aux Ministres chargés du Commerce et des Finances ainsi qu'au Secrétaire général du Gouvernement, d'engager les actions relatives à cette évaluation et à lui soumettre les résultats et les recommandations qu'ils suscitent au plus tard fin septembre 2024.

Enfin, le Premier Ministre s'est appesanti sur la réalisation rapide de l'évaluation de l'état des cultures en cette période d'hivernage, en rapport avec le stress hydrique et les inondations au niveau de certaines zones du pays, ainsi que sur la préparation de la campagne de production horticole. Il a, dans ce sens, demandé au Ministre chargé de l'Agriculture, en rapport avec le Ministre chargé de l'Intérieur, de dresser la situation exhaustive des risques pesant sur les cultures en perspective d'une réunion interministérielle sur cette question.

Concernant la campagne de production horticole, le Premier Ministre a insisté sur l'urgence attachée à l'apurement des engagements financiers de l'Etat vis-à-vis des opérateurs horticoles et à l'accélération de la délivrance des agréments. Il en est de même de l'appui aux organisations de producteurs et aux coopératives, en vue de la structuration de programmes de dotation en infrastructures de stockage de la production horticole, notamment d'entrepôts frigorifiques.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique a fait une communication sur le domaine forestier classé du Sénégal ;
- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- Le Ministre de l'Education nationale a fait le point sur les résultats des examens scolaires 2024.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris la décision suivante :

- **Madame Aminata NIANG DIENE**, Professeur titulaire des Universités, vice-recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), est nommée Recteur par intérim de l'UCAD en remplacement de Monsieur Amadou Aly MBAYE.

Le Ministre de la Formation professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE